

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 mai 2024

n° 117-24 C

Objet : RD - Terrain familial de Boège à La Ravoire - Lancement d'une procédure de résorption de l'habitat insalubre (RHI)

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miquet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâ à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Grégory Basin - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Daniel Bouchet à Martin Noblecourt - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Alexandre Gennaro - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Céline Vernaz - de Sabrina Haerinck à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Marie Bénévisse - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmaï - de Walter Sartori à Jean-Maurice Venturini - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 10

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 mai 2024

délibération n° 117-24 C

objet **RD - Terrain familial de Boège à La Ravoire - Lancement d'une procédure de résorption de l'habitat insalubre (RHI)**

Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, rappelle que Grand Chambéry a mené une étude de type maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) relative à l'habitat des gens du voyage sédentarisés et semi-sédentaires en situation précaire. Cette étude a notamment porté sur le terrain familial de Boège qui cumule des problématiques de surpopulation, d'habitat irrégulier et d'activités de stockage et démantèlement d'épaves automobiles.

Le lancement d'une procédure RHI a été proposé par le bureau d'études et acté conjointement par Grand Chambéry, la commune de La Ravoire et l'Etat, avec pour objectif de traiter la situation de ce terrain dans son entièreté.

Cette démarche a également été présentée aux représentants des usagers concernés.

La procédure RHI est un outil financier de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour la résorption de l'habitat insalubre avec la possibilité d'un financement du déficit de l'opération. Les crédits de résorption de l'habitat indigne de l'ANAH financent notamment 50 % des études de faisabilité (pour un plafond de dépenses de 200 000 € HT).

La procédure, sous maîtrise d'ouvrage publique locale, sera portée par Grand Chambéry au titre de sa compétence relative à l'aménagement et la gestion des équipements d'accueil des gens du voyage. Elle se décline en différentes étapes :

- les études de faisabilité, comprenant notamment les études de sols afin de vérifier leur état sanitaire et leur compatibilité avec l'accueil de populations résidentes. Dans le cas du terrain familial de Boège, il s'agit de rechercher une pollution éventuelle sur l'ensemble du STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limités) n° 5 du PLUi HD (environ 8 880 m²) afin d'aboutir à la constitution d'un dossier de demande d'éligibilité qui sera présenté à la Commission nationale pour la lutte contre l'habitat indigne.
Ces études doivent esquisser les montants financiers, le projet de sortie et appréhender les capacités de participation financière de la collectivité,
- la prise d'un éventuel arrêté d'insalubrité ou arrêté de mise en sécurité, qui aboutirait le cas échéant à l'obligation de relogement des familles occupantes,
- les études de calibrage, dont l'objectif est de définir un projet équilibré financièrement, recueillant l'adhésion de tous les partenaires tout en permettant de dimensionner l'accompagnement social,
- une phase opérationnelle (conception et réalisation) complétée d'un accompagnement social et administratif adapté pour préparer le relogement des ménages du terrain familial.

La demande de financement à l'ANAH relative à l'étude de faisabilité doit porter sur l'ensemble des éléments pré-opérationnels, dont les études de sols.

Il est proposé d'acter le principe du lancement de la procédure RHI concernant le terrain familial de Boège à La Ravoire. Grand Chambéry lancera dans les meilleurs délais certaines études en anticipation, comme les études de sols notamment.

La demande de financement interviendra ultérieurement au moment du dépôt du dossier (les études de sols seront prises en compte rétroactivement dans le coût global).

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 30 avril 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement d'une procédure de résorption de l'habitat insalubre pour le site de Boège à La Ravoire,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à solliciter les financements nécessaires auprès des partenaires,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Repentin', with a stylized, cursive script.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

117-24 C

Objet de l'acte :	RD - Terrain familial de Boège à La Ravoire - Lancement d'une procédure de résorption de l'habitat insalubre (RHI)
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240530-lmc1H31600H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31600H1

Date de transmission en Préfecture :	06 juin 2024
Date de réception en Préfecture :	06 juin 2024
Date de publication sur le site internet:	jeudi 06 juin 2024